

SIBTAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 7 Février 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 1^{er} février 2017, s'est réuni le mardi 7 février 2017 à 18h30, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal de La Bâthie sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de membres présents : 16 dont 10 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

Nombre de membres représentés : 2

Délégués titulaires présents :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
ANDRE	Jean-Pierre	LA BATHIE
BURDET	Patrice	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
AVRILLIER	Véronique	SAINT PAUL SUR ISERE
MICHAULT	Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE

Délégués suppléants présents :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BLANC	Anne	ESSERTS-BLAY
DEDUC	Alain	LA BATHIE
PETITPOISSON	Laurence	LA BATHIE
ESCALLIER	Philippe	ROGNAIX
ASSET	Marc	SAINT PAUL SUR ISERE
FATICONI	Régine	TOURS EN SAVOIE

Délégués représentés :

Prénoms et NOMS	Commune d'origine	A donné pouvoir à
BRANCHE Philippe	CEVINS	DORIDANT Marie-Christine
MARTIN Chantal	TOURS EN SAVOIE	DOUCET Michèle

Justine BAL a été désignée Secrétaire de séance.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 23 novembre 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Installation de nouveaux délégués

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans la suite de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016, le Syndicat exerce désormais pour le compte de ses Communes membres, les compétences ci-après :

- Compétence n° 1 : l'étude, l'organisation, la gestion et la mise en œuvre d'activités à caractère social et d'intérêt intercommunal en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Compétence n° 2 : le développement et le maintien de l'offre de soin dans le territoire et en particulier par la création, l'acquisition et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à La Bâthie.

De ce fait, la représentation des Communes membres est désormais établie comme suit : La Bâthie est représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants et chacune des Communes de Cevins, Esserts-Blay, Rognaix, Saint Paul sur Isère et Tours en Savoie sont représentées par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal de La Bâthie a désigné ses nouveaux représentants comme suit :

- Jean-Pierre ANDRE, en qualité de délégué titulaire ;
- Laurence PETITPOISSON, en qualité de déléguée suppléante.

Par délibération en date du 28 octobre 2016, le Conseil Municipal de Cevins a désigné ses nouveaux représentants comme suit :

- Justine BAL, en qualité de déléguée titulaire ;
- Bernadette AMIEZ, en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Justine BAL ;
- Raymond MULLER, en qualité de délégué suppléant.

Par délibération en date du 27 janvier 2017, le Conseil Municipal d'Esserts-Blay a désigné ses nouveaux représentants comme suit :

- Raphaël THEVENON, en qualité de délégué titulaire ;
- Christophe VALAZ, en qualité de délégué suppléant.

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal de Rognaix a désigné ses nouveaux représentants comme suit :

- Patrice BURDET, en qualité de délégué titulaire ;
- Philippe ESCALLIER, en qualité de délégué suppléant.

Par délibération en date du 18 janvier 2017, la Commune de Saint Paul sur Isère a désigné ses nouveaux représentants comme suit :

- Véronique AVRILLIER, en qualité de déléguée titulaire ;
- Marc ASSET, en qualité de délégué suppléant.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

Par délibération en date du 25 janvier 2017, la Commune de Tours en Savoie a désigné ses nouveaux représentants comme suit :

- Chantal MARTIN, en qualité de déléguée titulaire ;
- Régine FATICONI, en qualité de déléguée suppléante.

Ces délégués sont installés.

Le Conseil Syndical est désormais composé comme suit :

Délégués titulaires :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
BRANCHE	Philippe	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
THEVENON	Raphaël	ESSERTS-BLAY
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
ANDRE	Jean-Pierre	LA BATHIE
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
FRESNO	Dolorès	LA BATHIE
BIDET	Maud	ROGNAIX
BURDET	Patrice	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
AVRILLIER	Véronique	SAINT PAUL SUR ISERE
MICHAULT	Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE
PILLET	Laurence	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE
GIAI-LEVRA	Sylvie	TOURS EN SAVOIE
MARTIN	Chantal	TOURS EN SAVOIE

Délégués suppléants :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
AMIEZ	Bernadette	CEVINS
DUNAND-LAISIN	Jean-Louis	CEVINS
MULLER	Raymond	CEVINS
BLANC	Anne	ESSERTS-BLAY
SAGANEITI	Philippe	ESSERTS-BLAY
VALAZ	Christophe	ESSERTS-BLAY
DEDUC	Alain	LA BATHIE
HOMMERIL	François	LA BATHIE
PETITPOISSON	Laurence	LA BATHIE
WUILLAUME	Luc	LA BATHIE
MICHEL	Christelle	ROGNAIX
RIPERT	Stéphanie	ROGNAIX

ESCALLIER	Philippe	ROGNAIX
ASSET	Marc	SAINT PAUL SUR ISERE
MARTIN-CORREIA	Alexandra	SAINT PAUL SUR ISERE
OBIN	Aurélie	SAINT PAUL SUR ISERE
FATICONI	Régine	TOURS EN SAVOIE
PAILLARDET	Odette	TOURS EN SAVOIE
VOISIN	Alain	TOURS EN SAVOIE

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

2. Création d'un second poste de Vice-Président en charge de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Rapporteur : Mme la Présidente

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant. Cependant, à la majorité des deux-tiers de l'organe délibérant, le nombre de Vice-Présidents peut être augmenté jusqu'à 30 % ».

A l'issue de l'installation du Conseil Syndical le 22 avril 2014, celui-ci avait fixé à « un » le nombre de Vice-Président et Michèle Doucet avait été élue Vice-Présidente.

Dans la continuité de la modification des statuts et avec la prise en charge de la compétence n° 2 : « Développement et maintien de l'offre de soin dans le territoire et en particulier par la création, l'acquisition, l'administration et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à La Bâthie », il est proposé de créer un second poste de Vice-Président auquel seront déléguées les questions propres à cette nouvelle compétence.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un second poste de Vice-Président au SIBTAS.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

3. Election du 2^{ème} Vice-Président

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans la continuité de la délibération précédente, il sera procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Il est procédé, sous la présidence de Mme la Présidente, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Jean-Pierre ANDRE est candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

A obtenu

Jean-Pierre ANDRE	18
-------------------	----

Jean-Pierre ANDRE a obtenu la majorité absolue. Il est proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

4. Création des Comités Consultatifs

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé d'organiser la gouvernance autour de deux Comités Consultatifs groupant des délégués titulaires ou suppléants comme suit :

- Comité Consultatif Enfance Jeunesse :

Membres titulaires	Membres suppléants	Collectivités d'origine
Marguerite RUFFIER		ESSERTS-BLAY
Michèle DOUCET		TOURS EN SAVOIE
Béatrice BUSILLET		LA BATHIE
Jacqueline LEGER		ROGNAIX
Laurence PILLET	Marc ASSET	SAINT PAUL SUR ISERE
Philippe BRANCHE	Marie-Christine DORIDANT	CEVINS

- Comité Consultatif « Maison de santé » :

Membres titulaires	Membres suppléants	Collectivités d'origine
Marguerite RUFFIER (Présidente)		
Philippe BRANCHE	Marie-Christine DORIDANT	CEVINS
Raphaël THEVENON	Anne BLANC	ESSERTS-BLAY
Jean-Pierre ANDRE (Vice-Président)		
Patrice BURDET	Philippe ESCALLIER	ROGNAIX
Patrick MICHAULT	Véronique AVRILLIER	SAINT PAUL SUR ISERE
Chantal MARTIN	Régine FATICONI	TOURS EN SAVOIE

En cas d'absence, les participants pourront être remplacés par un autre élu de la Commune, délégué titulaire ou suppléant du SIBTAS.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création des Comités Consultatifs Enfance/Jeunesse et Maison de Santé et leur composition telle que présentées ci-dessus.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

5. Composition du Bureau

Rapporteur : Mme la Présidente

L'article 7 des statuts du SIBTAS prévoit que « Le Conseil Syndical élit, parmi ses membres, un bureau composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et de membres, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Lors du Conseil Syndical du 4 novembre 2014, le Bureau a été constitué comme suit :

- Marguerite RUFFIER (Esserts-Blay), Présidente
- Michèle DOUCET (Tours en Savoie), Vice-Présidente
- Béatrice BUSILLET (La Bâthie), Membre du Bureau
- Jacqueline LEGER (Rognaix), Membre du bureau
- Laurence PILLET (Saint Paul sur Isère), Membre du Bureau
- Philippe BRANCHE (Cevins), Membre du Bureau

Compte tenu de la modification statutaire du Syndicat et dans la continuité de la délibération précédente créant les Commissions Enfance/Jeunesse et Maison Médicale, il est proposé de restreindre le Bureau qui sera désormais constitué comme suit :

- Maguy RUFFIER, Présidente
- Michèle DOUCET, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse
- 2^{ème} Vice-Président, en charge de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 opposition (Alain DEDUC) et une abstention (Patrick MICHAULT) approuve la composition du Bureau telle que définie ci-dessus.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

6. Indemnités des élus

Rapporteur : Mme la Présidente

Les fonctions d'élu local sont gratuites, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 pour ce qui concerne les EPCI sans fiscalité propre.

Son octroi nécessite une délibération et il appartient au Conseil Syndical de fixer les modalités d'attribution des indemnités versées et leurs montants, dans la limite des crédits et selon les modalités prévus par la Loi pour l'indemnisation du Président et des Vice-Présidents.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale du Président (16,93 % de l'indice brut 1015 – 651.33 €/mois au 1^{er} février 2017) et les indemnités maximales des Vice-Présidents (6,77 % de l'indice brut 1015 – 260.46 €/mois au 1^{er} février 2017) multiplié par le nombre de Vice-Présidents (dans la limite de 20 % du nombre de siège ou sur la base du nombre de Vice-Présidence effectivement exercée si celui-ci est inférieur).

Au vu des textes, l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités qui peuvent être allouées au SIBTAS s'élève à 1 172.25 €.

Par délibération en date du 24 juin 2014, le Conseil Syndical approuvait les modalités d'attribution des indemnités au Président et au Vice-Président comme suit :

Noms et Prénoms	Fonction	Montant de l'indemnité (valeur au 01.02.2017)	Pourcentage
RUFFIER Maguy	Présidente	252.98 €	38.84 % de l'indemnité maxi d'un Président 71.43 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS
DOUCET Michèle	Vice-Présidente	101.21 €	38.86 % des indemnités maxi d'un Vice-Président 28.57 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS
TOTAL		354.19 €	38.85 % de l'enveloppe maximale

Ces indemnités suivent l'évolution de la valeur de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Dans la continuité de la création d'un 2^{ème} poste de Vice Président et de l'élection de Jean-Pierre André à ce poste, il est proposé de délibérer sur l'octroi d'une indemnité pouvant être versée à ce second Vice-Président.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution des indemnités au 2^{ème} Vice-Président selon les modalités définies ci-dessus et leurs montants comme suit :

Noms et Prénoms	Fonction	Montant de l'indemnité (valeur au 01.02.2017)	Pourcentage
<i>RUFFIER Maguy</i>	<i>Présidente</i>	<i>252.98 €</i>	<i>38.84 % de l'indemnité maxi d'un Président 71.43 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS</i>

<i>DOUCET Michèle</i>	<i>1^{ère} Vice-Présidente</i>	<i>101.21 €</i>	<i>38.86 % des indemnités maxi d'un Vice-Président 28.57 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS</i>
<i>ANDRE Jean-Pierre</i>	<i>2^{ème} Vice-Président</i>	<i>101.21 €</i>	<i>38.86 % des indemnités maxi d'un Vice-Président 28.57 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS</i>
<i>TOTAL</i>		<i>455.40 €</i>	<i>38.85 % de l'enveloppe maximale</i>

Jean-Pierre ANDRE précise à l'Assemblée qu'il ne souhaite pas percevoir cette indemnité.
La délibération du 24 juin 2014 portant sur le montant des indemnités aux élus reste donc inchangée.

Délibération non transmise au Représentant de l'Etat

7. Finances - Création d'un budget annexe « Maison de santé pluridisciplinaire »

Rapporteur : Mme la Présidente

Par exception au principe d'unité budgétaire, divers textes prévoient l'établissement de budgets annexes permettant de regrouper les opérations de services ayant une organisation dotée d'une autonomie relative et dont l'activité tend à produire ou à rendre des services. Les services gérés en budget annexe font l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts.

Les résultats du budget principal et des budgets annexes font l'objet d'une présentation agrégée en annexe au compte administratif (article L.2313-1-3 du CGCT).

La prise en charge par le SIBTAS d'une nouvelle compétence « développement et maintien de l'offre de soin dans le territoire et en particulier par la création, l'acquisition et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à La Bâthie» nécessite de procéder à la création d'un budget annexe propre à cette compétence.

Ainsi, il convient de créer le budget annexe : Maison de santé, en M14.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un budget annexe « Maison de santé » telle que définie ci-dessus.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

8. Finances – Vote du Budget Principal 2017

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans la continuité des orientations budgétaires 2017 débattues en novembre dernier, il convient d'approuver le Budget Primitif 2017.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

Section de Fonctionnement

Libellé	CA 2015	CREDITS 2016	CA prévisionnel 2016	DOB 2017	BP 2017
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	370 995.06	439 123.34	360 665.98	410 900.00	416 250
011 - Charges à caractère général	66 268.39	86 470.00	69 607.78	86 850.00	87 450
Administration Générale	17 251.09	31 800.00	28 209.96	34 790.00	37 630
Enfance	23 572.13	24 750.00	19 476.37	24 160.00	23 020
Jeunesse	15 189.61	13 570.00	8 233.47	11 600.00	11 040
RAM	3 105.78	3 650.00	1 846.35	3 600.00	3 060
TAP	7 149.78	12 700.00	11 841.63	12 700.00	12 700
012 - Charges de personnel et frais assimilés	299 342.10	311 100.00	283 923.02	316 550.00	321 200
Administration Générale	38 284.68	56 100.00	45 947.47	47 500.00	47 500
Enfance	142 572.83	102 000.00	99 883.07	116 050.00	116 050
Jeunesse	13 117.04	40 500.00	25 937.03	29 000.00	28 100
RAM	10 341.57	11 500.00	9 083.17	18 000.00	19 000
TAP	95 025.98	101 000.00	103 072.28	106 000.00	110 550
65 - Autres charges de gestion courante	4 366.32	4 500.00	4 385.42	4 500.00	4 600
Administration Générale	4 366.32	4 500.00	4 385.42	4 500.00	4 600
66 - Charges financières	-	-	-	-	0
Administration Générale	-	-	-	-	0
67 - Charges exceptionnelles	-	33 098.58	-	-	0
Administration Générale	-	33 098.58	-	-	0
Total Dépenses réelles	369 976.81	435 168.58	357 916.22	407 900.00	413 250
023 - Virt à la section d'investissement	-	1 205.00	-	-	0
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 018.25	2 749.76	2 749.76	3 000.00	3 000
Total Dépenses d'ordres	1 018.25	3 954.76	2 749.76	3 000.00	3 000
				0	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	384 003.67	439 123.34	363 956.44	360 500.00	416 250
013 - Atténuations de charges	8 125.50	-	1 667.00	-	0
Administration Générale	140.00	-	1 667.00	-	0
Enfance	7 741.70	-	-	-	0
TAP	243.80	-	-	-	0
70 - Produits des services	41 768.84	36 000.00	37 241.79	38 300.00	38 100
Administration Générale	4 355.00	-	-	-	0
Enfance	31 644.54	30 000.00	29 436.49	30 000.00	30 000
Jeunesse	5 769.30	6 000.00	7 805.30	8 300.00	8 100
74 - Participation des communes	244 585.00	244 600.00	245 000.00	245 000.00	245 000
74 - Autres organismes (CAF prestations de services + MSA)	88 647.92	85 100.00	71 451.91	70 000.00	71 500
Administration générale	31 270.77	30 000.00	56 636.03	55 000.00	55 000
Enfance	35 202.26	35 000.00	2 916.47	1 000.00	2 500
Jeunesse	6 279.34	6 300.00	-	3 000.00	3 000
RAM	12 437.55	6 800.00	9 413.81	5 000.00	8 000
TAP	3 458.00	7 000.00	2 485.60	6 000.00	3 000
74 - Département	-	16 000.00	8 000.00	7 200.00	7 242
75 - Autres produits de gestion courante	876.41	-	159.74	-	0
Administration Générale	456.41	-	159.74	-	0
Jeunesse	420.00	-	-	-	0
77 - Produits exceptionnels	-	-	436.00	-	0
Total Recettes réelles	384 003.67	381 700.00	363 956.44	360 500.00	361 842
				-	
Total Recettes d'ordres				-	
Résultat antérieur reporté	-	57 423.34	-	-	54 408

Résultat prévisionnel de l'exercice 2016	3 290.46
Résultat antérieur reporté	57 423.34
Résultat de clôture	60 713.80

Section d'Investissement

Libellé	CREDITS 2016	CA prévisionnel	DOB 2017	Projet de BP 2017
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 942.24	2 694.53	4 136	4 135
20 - Immobilisations incorporelles	500.00	300.00	1 000	0
21 - Immobilisations corporelles	4 199.76	2 394.53	3 136	4 135
23 - Immobilisations en cours	0.00	0.00	0	0
Total Dépenses réelles	4 699.76	2 694.53	4 136	4 135
Résultat antérieur reporté	4 242.48	0.00	0	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 942.24	7 728.21	4 136	4 135
10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA	745.00	735.97	1 136	1 135
10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	4 242.48	4 242.48	0	0
13 - Subventions d'investissement	0.00	0.00	0	0
Total Recettes réelles	4 987.48	4 978.45	1 136	1 135
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 205.00	0.00	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 749.76	2 749.76	3 000	3 000
Total Recettes ordres	3 954.76	2 749.76	3 000	3 000

Résultat prévisionnel de l'exercice 2016	5 033.68
Résultat antérieur reporté	-4 242.48
Résultat de clôture	791.20

La participation des Communes prévue au Budget Principal 2017 s'élève à **245 000 €**. Conformément aux statuts du Syndicat, elle est répartie comme suit : 30 % population 3 – 16 ans (fiche individuelle DGF), 40 % potentiel financier (fiche individuelle DGF), 30 % fréquentation (déclaration CAF).

	Population jeune 2016	Taux par rapport à la population jeune 2016	Potentiel Financier 2016	Taux par rapport au potentiel financier 2016	Fréquentation année 2016 - Heures	Taux par rapport à la fréquentation
CEVINS	117	13.18%	931 965	12.17%	7 730	14.13%
ESSERTS-BLAY	115	12.95%	717 444	9.37%	4 424	8.09%
LA BATHIE	334	37.61%	3 864 165	50.47%	21 129	38.62%
ROGNAIX	90	10.14%	461 761	6.03%	5 010	9.16%
SAINT PAUL SUR ISERE	80	9.01%	562 299	7.34%	4 807	8.79%
TOURS EN SAVOIE	152	17.12%	1 118 775	14.61%	11 603	21.21%
TOTAL	888	100.00%	7 656 409	100.00%	54 703	100.00%

Communes	%Cotisation 2016 30% pop jeune, 40 % potentiel financier, 30 % fréquentation	Participations 2017
CEVINS	13.06%	31 997
ESSERTS- BLAY	10.06%	24 647
LA BATHIE	43.06%	105 497
ROGNAIX	8.20%	20 090
SAINT PAUL SUR ISERE	8.28%	20 286
TOURS EN SAVOIE	17.34%	42 483
TOTAL	100.00%	245 000

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve le Budget Primitif 2017 ;*
- *approuve les montants des participations 2017 des Communes.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

9. Finances – Vote du Budget annexe 2017 – Maison de santé pluridisciplinaire

Rapporteur : Mme la Présidente

Le Budget annexe « Maison de santé pluridisciplinaire » 2017 peut être établi comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40 000
011 - Charges à caractère général	3 200
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 000
65 - Autres charges de gestion courante	2 300
66 - Charges financières	0
67 - Charges exceptionnelles	0
Total Dépenses réelles	8 500
023 - Virt à la section d'Investissement	31 500
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0
Total Dépenses d'ordres	31 500
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40 000

013 - Atténuations de charges	0
70 - Produits des services	0
74 - Participation des communes	40 000
75 - Autres produits de gestion courante	0
77 - Produits exceptionnels	0
Total Recettes réelles	40 000
Total Recettes d'ordres	
002 - Résultat antérieur reporté	-

Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 500
20 - Immobilisations incorporelles	0
21 - Immobilisations corporelles	0
23 - Immobilisations en cours	31 500
Total Dépenses réelles	31 500
001 - Résultat antérieur reporté	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 500
10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA	0
10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	0
13 - Subventions d'investissement	0
Total Recettes réelles	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	31 500
040 - Opérations d'ordre entre sections	0
Total Recettes ordres	31 500

La participation des Communes inscrite au Budget annexe « Maison de Santé » 2017 s'élève à **40 000 €**.

Conformément aux statuts du Syndicat, elle est répartie au prorata des chiffres de la population INSEE totale de la dernière année connue.

Communes	Population INSEE 2016	Taux	Participation 2017
CEVINS	705	12.38%	4 952
ESSERTS-BLAY	799	14.03%	5 612
LA BATHIE	2202	38.67%	15 466
ROGNAIX	457	8.02%	3 210
SAINT PAUL SUR ISERE	602	10.57%	4 228

TOURS EN SAVOIE	930	16.33%	6 532
TOTAL	5695	100.00%	40 000

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve le Budget annexe « Maison de santé » 2017 ;*
- *approuve les montants des participations « Maison de santé » 2017 des Communes.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

10. Point sur l'action des différents secteurs d'activités Enfance et Jeunesse du SIBTAS

Rapporteur : Mme la Présidente

Un point est fait sur les différents secteurs d'activités du SIBTAS : RAM, Loisirs Enfance et Jeunesse, TAP ainsi qu'un retour sur le comité de pilotage.

Pour l'information du Conseil Syndical.

11. Transfert au SIBTAS de la convention de mandat d'études avec le SEM4V pour la construction d'une maison pluridisciplinaire à la Bâthie

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 29 novembre 2016, la Commune de la Bâthie décidait du lancement d'une étude de faisabilité pour le projet de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire au lieu-dit « Les Carrons » à La Bâthie et en confiait la réalisation à la Société anonyme d'économie mixte des Quatre Vallées (SEM4V) dont le siège social se trouve au 417 avenue Perrier de la Bâthie à Ugine.

Cette convention de mandat d'étude a été signée le 12 décembre 2016 et charge la SEM4V des études préalables nécessaires à l'opération à savoir :

- l'étude d'intégration urbanistique et fonctionnelle de l'opération à partir :
 - de la délimitation du périmètre
 - de l'analyse de site : topographie, paysage, végétation,
 - des équipements existants
- L'étude de marché (étude quantitative et qualitative de la demande, offre future et existante, possibilité de commercialisation)
- l'avant-projet sommaire
- l'échéancier de réalisation
- le bilan financier prévisionnel.

Ces études sont prévues dans un délai de 6 mois.

La collectivité devra le remboursement, euro pour euro, de l'ensemble des débours effectués d'ordre et pour la compte de la collectivité, tels qu'ils résulteront taxes comprises des factures et mémoires au prestataire retenu.

Le coût prévisionnel est estimé comme suit :

- la réalisation d'un plan masse, d'une esquisse d'aménagement, d'un avant-projet sommaire ainsi que l'estimation des travaux ;
- la coordination des études confiées aux tiers, discussion des contrats et suivi des procédures, restitution d'un rapport d'étude et divers frais de reproduction et autres ;

pour un montant de 23 000 € HT, soit 27 600 € TTC.

Le règlement des prestations sera effectué ainsi :

- 1^{er} mois d'étude : 3 000 € HT
- du 2^{ème} mois au 6^{ème} mois : 4 000 € HT

Le premier règlement est prévu au 1^{er} mars 2017.

Du fait de la prise de compétence « développement de l'offre de soin par la création, l'acquisition, l'administration et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à La Bâthie », il convient d'acter du transfert de ce contrat au SIBTAS et d'autoriser la signature de l'avenant à intervenir avec la SEM4V.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve le transfert du contrat d'étude de faisabilité pour le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au lieu-dit « les Carrons » établi avec la SEM4V au SIBTAS ;*
- *autorise Mme La Présidente, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant portant sur ce transfert et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

12. Convention de mutualisation avec la Co.RAL – Transfert à la Communauté d'Agglomération Arlysère - Avenant n° 2 à la convention -

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 19 décembre 2012, le Conseil Syndical du SIBTAS approuvait la mise à disposition du Pôle Administratif de la Co.RAL auprès du SIBTAS pour 3 années, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par délibération en date du 31 mai 2016, le Conseil Syndical du SIBTAS approuvait l'avenant n° 1 de prolongation d'une année de la convention de mutualisation renouvelable une fois.

Dans la suite de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016, la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), la Communauté de Communes du Beaufortain (CCB), la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) et la Communauté de Communes du Val d'Arly ont fusionnées en une Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2017.

Les contrats précédemment établis par les différentes Communautés de Communes sont transférés de fait à la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Il convient d'acter, par avenant de la substitution de la Communauté d'Agglomération Arlysère à la Co.RAL sur la convention de mutualisation de services.

- Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***
- ***approuve l'avenant n° 2 de la convention de mutualisation avec le Pôle administratif d'Arlysère ;***
 - ***autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant à intervenir à la convention de mutualisation de services avec Arlysère et tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

13. Adhésion 2017 à Savoie Vivante

Rapporteur : Mme la Présidente

L'Association Savoie Vivante regroupe des collectivités publiques et des associations. Elle a notamment pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel savoyard et de le mettre en valeur.

Elle constitue en Savoie une structure ressource pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Savoie Vivante anime également la mise en place d'un groupe départemental de dialogue et de médiation territoriale. L'objectif de ce groupe étant de constituer une structure départementale référente en matière de concertation, de dialogue territorial et de médiation.

Le montant de la cotisation est fixé à 150 €.

Il convient d'approuver l'adhésion du SIBTAS à l'Association Savoie Vivante – CPIE des Pays de Savoie.

Pour l'avenir, il est proposé de donner délégation à Mme la Présidente pour renouveler l'adhésion à cette Association.

Mme la Présidente rendra compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation, lors d'une réunion du Conseil Syndical.

- Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***
- ***approuve l'adhésion du SIBTAS à l'Association Savoie Vivante – CPIE des Pays de Savoie selon les modalités définies ci-dessus ;***
 - ***donne délégation, à Mme la Présidente, pour renouveler l'adhésion à l'Association Savoie Vivante – CPIE des Pays de Savoie.***

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

14. Date et lieu de la prochaine réunion

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :

- le 30 mai 2017 à 18h30 à la Salle Polyvalente de Tours en Savoie.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 8 février 2017

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 20h45.

A La Bâthie, le 14 février 2017

Maguy RUFFIER
Présidente du SIBTAS



Compte-rendu sommaire affiché au siège le 14 février 2017